

Délibération n°30/01/2025-12

du jeudi 30 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à 17 heures 30, le conseil d'administration, dûment convoqué le 17 janvier 2025, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la vice-présidence de Marc FERAUD.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Kayané BIANCO, Odile BONTHOUX, Françoise COURANJOU, Frédérique DUMICHEL, Marc FERAUD, Fabienne VINCENTI, Pierre VASARELY, Carlos CASTELEIRA, Florian GAITE, Elsa ESPENEL, Dimitri MOUDAR
- Procurations : Bruno CASSETTE (Odile BONTHOUX) Dominique AUGÉY (Elsa ESPENEL), Arlette OLLIVIER (Marc FERAUD), Philippe CHARRIN (Fabienne VINCENTI), Antoine BOLLASINA (Carlos CASTELEIRA)
- Absents : Sophie JOISSAINS, Brigitte DEVESA, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Daniel GAGNON, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

Monsieur le Vice-Président a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Objet : Attribution d'une bourse de résidence Centre d'art en EHPAD - ZIRLIB

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini

Dans le cadre des conventions de partenariats établies avec la compagnie ZIRLIB-Mohamed El Khatib et le Centre hospitalier d'Aix-en-Provence, l'école supérieure d'art s'associe au projet de création d'un centre d'art en EHPAD au sein Centre gériatrique Roger Duquesne, situé 3, chemin de la Vierge Noire à Aix-en-Provence.

L'objectif général est de transformer des établissements de santé en lieu de vie ouvert sur la société dite "active" en créant un espace de culture et d'art en dehors des lieux institués, de réinscrire les EHPAD dans les circuits de vie associative et culturelle et de réinterroger les formes de créations artistiques contemporaines à travers le développement d'une esthétique relationnelle (artiste/patient) et par là-même participer au renouvellement des formes que le soin peut prendre. Cet engagement participe ainsi d'une dynamique d'aménagement culturel du territoire et de la sensibilisation de tous les publics à l'art contemporain.

De surcroît, le projet s'inscrit pleinement dans le développement d'un programme de professionnalisation des jeunes diplômés et des étudiants en cours de cursus.

Le premier semestre de l'année universitaire 2024-2025 a permis de constituer un premier groupe de jeunes artistes diplômés issus de l'ESAAix et d'amorcer le démarrage du projet par des visites régulières au Centre

gériatrique lors d'une première étape de travail dite de « diagnostic » (repérage des lieux, prise de contact avec les équipes et les pensionnaires de l'EHPAD, élaboration des premières actions artistiques et culturelles...).

Le second semestre de l'année universitaire sera dédié plus spécifiquement à la mise en œuvre des projets et aux premières ouvertures au public. A ce titre, les diplômés associés au projet rentreront dans des étapes de production d'œuvres et d'actions artistiques.

Afin de leur donner les moyens de mener à bien les projets individuels et/ou collectifs, et dans une visée de professionnalisation, l'ESAAix souhaite attribuer un nombre maximal de bourses dites de résidence d'un montant de 1000€ à :

- Marguerite Rassouw
- Naïs Marcon
- Lucas Compagnoni
- Vanessa Kintzel
- Louise Lett
- Arina Essipowitsch
- Pauline Betrancourt
- Lyne Salvy Demoulin
- Margaux Barbu

Ces bourses de résidence ne seront pas cumulables avec une éventuelle bourse de résidence « Rouvrir le Monde » (dispositif DRAC) pour un même bénéficiaire dans le même établissement de soin. Le cas échéant, la bourse « ZIRLIB » fera l'objet d'une annulation de mandat.

Ces bourses de résidence, pour un montant global maximal de 9 000€ seront intégralement financées par la dotation de 10 000€ octroyée à l'ESAAix par la compagnie ZIRLIB en décembre 2024.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- AUTORISE la Directrice à signer les contrats de résidence relatif au projet de Centre d'art en EHPAD
- APPROUVE le versement d'un nombre maximal de 9 bourses de résidence de 1 000 € aux artistes ci-dessus sur la base d'un contrat de résidence
- DIT que le montant de 9 000 € sera inscrit au budget 2025 sur le compte 65131 – Versement d'une bourse à un habitant pour financer des études ou la réalisation d'un projet

Fait à Aix en Provence, le 30 janvier 2025.

La Présidente du conseil d'administration,

Dominique AUGÉY